

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

**2 MAI 2016**

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grosses-Roches tenue le 2 mai 2016 à 19 h 30 à la salle du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches, à laquelle étaient présents les membres du Conseil, mesdames Lucille Marin, Pâquerette Coulombe et Nathalie Ayotte et messieurs Dominique Ouellet, Jean-Guy Ouellet et Jean-Yves St-Louis tous formant quorum sous la présidence de monsieur André Morin, maire.

Est également présente madame Linda Imbeault, directrice générale, secrétaire-trésorière.

Trois (3) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

**2016-05-61 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

**QUE** soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que préparé par la directrice générale en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

**2016-05-62 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 4 ET 19 AVRIL 2016**

**Attendu que** les membres du Conseil ayant reçu copie des procès-verbaux avant la veille de la présente séance, et qu'ils désirent se prévaloir des dispositions du Code municipal du Québec relativement à l'adoption, sans lecture, de ces procès-verbaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

**QUE** les procès-verbaux des séances suivantes soient approuvés tels que transmis :

- Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016;
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 avril 2016.

ADOPTÉE

**2016-05-63 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 2 MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents :

**QUE** le paiement des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 2 mai 2016, pour un montant de 44,338.89 \$

et numérotés consécutivement de 2552 à 2590 pour les chèques de payes et de 3370 à 3423 pour les chèques courants inclusivement est approuvé.

ADOPTÉE

**2016-05-64    AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE  
STATION SERVICE TURCOTTE ET FILS - RÉPARATION  
TRACTEUR KJT - # 0028712**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 0028712 Station service Turcotte & Fils – 1,003.31 \$  
Réparation tracteur KJT

ADOPTÉE

**2016-05-65    AUTORISATION DE LA DÉPENSE ACHAT PIÈCES BALAI DE  
RUE ET MODIFICATION TRACTEUR KJT**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense pour l'achat de pièces pour le balai de rue et de la modification du tracteur KJT pour en permettre l'installation pour une estimation des coûts de 1,016.96 \$ par Station Service Turcotte et Fils.

ADOPTÉE

**2016-05-66    AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR INSTALLATION DE  
FREINS SUR LA REMORQUE**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense pour faire l'installation de freins sur la remorque pour une estimation des coûts de 2,709.25 \$ plus taxes, ceci n'inclus pas l'installation des lumières arrières qui est d'environ 150.00 \$ et d'une batterie 194.00 \$ plus les taxes par Station Service Turcotte et Fils.

**Considérant que** le montant requis aux fins de la présente dépense n'a pas été prévu au budget 2016, une affectation du surplus accumulé non affecté est autorisée.

ADOPTÉE

**2016-05-67    AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE  
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – VÉRIFICATION  
DES LIVRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015 - # 1290139**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 1290139 Raymond Chabot Grant Thornton – 9,198.00 \$  
Vérification des livres 2015

ADOPTÉE

**2016-05-68 NOMINATION DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal reconduise le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE

**2016-05-69 AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE JASMIN ET RÉGIS IMBEAULT INC. – PRÉPARATION ABRASIF HIVER 2015-2016 - # 4342**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 4342 Jasmin & Régis Imbeault Inc. – 3,669.77\$  
Préparation abrasif hiver 2015-2016

ADOPTÉE

**2016-05-70 DÉPÔT DU RAPPORT DES REVENUS ET DÉPENSES AVEC COMPARATIF AU 1<sup>ER</sup> MAI 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve le dépôt du rapport des revenus et dépenses au 1<sup>er</sup> mai 2016 incluant le comparatif de l'année précédente tel que soumis par la directrice générale.

ADOPTÉE

**2016-05-71 AUTORISATION DE LA DÉPENSE - GESTION CONSEIL PMI – FORMATION SIMDUT EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Considérant que la formation pour les matières dangereuses est rendue obligatoire pour les employés de voirie;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense pour une formation sur les matières dangereuses SIMDUT et déneigement pour les employés de voirie le 4 mai prochain à Saint-René-de-Matane donnée par Gestion Conseil PMI. Le coût de la formation est de 287.80 \$ plus taxes pour deux participants plus 180.00 \$ pour le troisième, plus les frais de déplacement des employés et repas du midi.

ADOPTÉE

**2016-05-72    AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR DES COLLECTES DE REBUTS VOLUMINEUX PAR GROUPE BOUFFARD.**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-YVES ST-LOUIS

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et mandate Groupe Bouffard pour des collectes de rebuts volumineux le 1<sup>er</sup> juin et 21 septembre 2016. Deux employés de la municipalité accompagneront le chauffeur pour le chargement lors des collectes.

ADOPTÉE

**2016-05-73    CONFIRMATION DE SEL POUR DÉNEIGEMENT HIVER 2016-2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal autorise la dépense pour l'achat de 30 tonnes de sel pour le déglacage des rues pour l'hiver 2016-2017 par la compagnie Mines Seleine au coût de 109.75 \$ la tonne plus les taxes.

ADOPTÉE

**2016-05-74    DÉPÔT DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER SUR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 317 POUR LA RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER MUNICIPAL**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

**QUE** le Conseil municipal approuve le dépôt du certificat signé par la directrice générale, qui mentionne que le règlement numéro 317 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter considérant qu'aucune personne ne s'est présentée pour signer le registre demandant qu'un scrutin référendaire soit tenu.

ADOPTÉE

**2016-05-75    AUTORISATION DE LA DÉPENSE ET DU PAIEMENT FACTURE**  
**GROUPE ARCHITECTURE MB INC. – PLAN DE RÉNOVATION**  
**CAFÉ DU HAVRE - # 1044**

IL EST PROPOSÉ PAR : JEAN-GUY OUELLET

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Facture # 1044 Groupe Architecture MB Inc. – 1,044.43 \$  
Plan de réaménagement du bâtiment touristique

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par les fonds prévus du pacte rural pour ledit projet.

ADOPTÉE

**2016-05-76    DEMANDE DE SOUMISSIONS PAR INVITATION – TRAVAUX**  
**DE RÉNOVATION CAFÉ DU HAVRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal demande des soumissions sur invitation aux entrepreneurs suivants pour des travaux de rénovation du Café du Havre tel que les plans préparés par la firme d'architecte, à savoir :

- Construction Réjean Audy, Matane;
- Rénovation Bélanger, Sainte-Félicité.

ADOPTÉE

**Dossier Transport Dionne Assainissement des eaux usées :** L'avis d'hypothèque de la construction est pratiquement finalisé et pour le reste le dossier suit son cours et les prochaines étapes ce sont les interrogatoires au préalable en juillet des représentants des deux parties.

**Dossier appel d'offres pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées :** La date de dépôt des soumissions a été reportée au 16 mai 2016.

**Dossier Forum d'action sociale des aînés :** La conseillère Mme Pâquerette Coulombe, responsable du dossier des aînés, donne un compte rendu des démarches à ce jour, beaucoup d'activités ont déjà été planifiées, à savoir :

- Dîner communautaire;
- Atelier avec un notaire;
- Atelier avec une nutritionniste;
- Sorties au Théâtre du Bedeau et au jardin de Doris;
- Atelier de peinture;
- Atelier avec une infirmière spécialisée podologie;
- Rencontre avec l'historien Louis Blanchette;
- Etc.

**2016-05-77    PROJET D'ACQUISITION LOT 3 170 044 TERRAIN LONGEANT  
LA RIVIÈRE DANS LA CÔTE RUE DE LA MER**

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil municipal présents:

**QUE** le Conseil municipal accepte de faire une offre d'achat pour l'acquisition dudit terrain selon les recommandations reçues par le service d'évaluation de la MRC de la Matanie.

QUE la directrice générale est priée de communiquer avec le propriétaire concerné afin de lui faire part de l'offre de la municipalité.

QUE si accord il y a une résolution fixant les modalités de la transaction sera adoptée à la séance subséquente.

ADOPTÉE

**Dossier PIIRL (Plan d'intervention en infrastructures routières locales) :** Il y aura dépôt du rapport terminé après approbation des maires au ministre des Transports.

- Selon le rapport les travaux pour la route des Grosses-Roches devront s'échelonner sur 5 ans;
- Les travaux proposés sont le décohesionnement (enlever le pavage et laisser en gravier) de la route, recharge avec du MG20 (50mm) et traitement de surface plus la réparation de 18 ponceaux;
- Le coût pour ces travaux est évalué à 1 206 461 \$;
- Présentement le budget de 55 millions est dépensé et nous ne savons pas encore si le gouvernement va annoncer d'autres sommes;
- Pour les municipalités dévitalisées, il est censé avoir une aide financière de 90 %;

**2016-05-78    AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 318 SUR LA  
PRÉVENTION INCENDIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 263**

Le conseiller monsieur Jean-Guy Ouellet donne avis de motion que le règlement 318 sur la prévention incendie et abrogeant le règlement numéro 263 sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil pour mettre à jour les normes minimales afin de prévenir les pertes de vie humaine et les dommages causés par tout incendie et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant reçu copie.

**2016-05-79    ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 319 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 275 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE  
TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier la taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1 afin de l'ajuster selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016 tel que prévu selon l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019;

**ATTENDU QUE** l'adoption du règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion tel que mentionné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET  
APPUYÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents(tes) que le Conseil de la Municipalité de Grosses-Roches décrète et statue par le présent règlement numéro 319 ce qui suit :

**ARTICLE 1**

L'article 6 du règlement numéro 275 est remplacé par le suivant :

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**2016-05-80    AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURES BPR –  
HONORAIRES    PROFESSIONNELS    –    PROJET  
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES – GÉRANCE – SOUTIEN  
DANS DOSSIER DE MISE EN DEMEURE TRANSPORT PIERRE  
DIONNE - FACTURES # 13032840– 13032839**

IL EST PROPOSÉ PAR : LUCILLE MARIN

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement des factures suivantes, à savoir :

- Facture # 13032839 Gérance du 2015-05-30 au 2016-04-01 – 94.28 \$ incluant les taxes;
- Facture # 13032840 soutien pour mise en demeure Transport Pierre Dionne, du 2015-03-21 au 2016-04-01 - 1,770.65 \$ incluant les taxes.

QUE le montant requis aux fins de la présente résolution soit financé par le règlement d'emprunt numéro 269 tel qu'il appert dans les budgets réservés à ces fins pour le projet d'assainissement des eaux usées et travaux connexes.

ADOPTÉE

**2016-05-81    APPROBATION OFFRE DE SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ  
DE LES MÉCHINS POUR NIVELEUSE**

Considérant que la Municipalité de Les Méchins offre aux municipalités le service de nivelage de nos chemins municipaux;

Considérant que le taux de 100 \$/heure est un taux intéressant et que selon les informations reçues, l'opérateur travaille bien;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NATHALIE AYOTTE

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal accepte la proposition de la Municipalité de Les Méchins pour le service de nivelage des routes aux taux mentionné dans la lettre en date du 28 avril 2016.

ADOPTÉE

**2016-05-82 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

De lever la présente assemblée, il était 21 h 25.

ADOPTÉE

Secrétaire-trésorière,

Le maire,

Linda Imbeault

André Morin

*Je, André Morin, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, atteste que la signature du procès-verbal du **2 mai 2016** équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
André Morin  
Maire

